Réglement Fores'Trail 2026

La Patriote Cross de Guînes vous propose 4 parcours trail chronométré respectivement (13, 23, 34 et 43 kms), 1 parcours de marche chronométrée de 13kms (départ différé de 5min avec le 13km Trail) ainsi que 3 courses enfants (1.5 kms, 3 kms, 4.3kms).

Des ravitaillements sur les parcours seront offerts ainsi qu'un sandwich + une boisson pour les Finishers.

Les 3 premières femmes et 3 premiers hommes de chaque course seront récompensé(e)s chez les adultes, soit 30 récompenses. *Récompenses éventuelles par catégorie suivant les lots récupérés par nos partenaires.*

La première fille et le premier garçon de chaque course seront récompensé(e)s chez les enfants, soit 6 récompenses. *Récompenses éventuelles par catégorie suivant les lots récupérés par nos partenaires.*

Une médaille « Finisher » sera offerte à chaque participant adulte terminant les parcours du 43, 34, 23, 13kms ainsi qu'une boisson (alcool ou soft) + sandwich **(au choix suivant le stock disponible).**

Une petite médaille sera offerte aux enfants accompagnée d'un sac ravitaillement pour les parcours 1.5kms, 3kms, 4.3kms

Les accompagnants pourront profiter de l'animation du village mise en place à l'occasion sur le parking du Collège des Quatre Vents Rue de la Justice en bas de la route du bois à Guînes, d'une buvette et d'un point restauration.

Des sanitaires de type WC mobiles seront installés sur la place du village course ainsi qu'une consigne « pas de douche ni vestiaires ».

Article 1 :

Les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas d'accident ou de défaillances consécutives à un mauvais état de santé.

Chaque personne engagée doit être assurée pour les dommages causés aux autres.

Article 2 :

Pour cette édition les parcours seront déclinés de la manière suivante :

Un parcours Trail de 43 kms comportant 5 ravitaillements solides + liquides, ouvert aux participants âgés de 20 ans

Un parcours Trail de 34 kms comportant 4 ravitaillements solides + liquides, ouvert aux participants âgés de 20 ans

Un parcours Trail de 23 kms comportant 3 ravitaillement solide + liquides, ouvert aux participants âgés minimum de 20 ans.

Un parcours Trail de 13kms comportant 1 ravitaillement solide + liquide, ouverts aux participants âgés au minimum de 16 ans.

Un parcours Marche de 13kms comportant 1 ravitaillement solide + liquide, ouverts aux participants âgés au minimum de 16 ans.

**Nous précisons que le ravitaillement du 13km sera scindé en deux parties, une partie pour les coureurs et une pour les marcheurs pour la bonne gestion des flux.*

Il est impératif que les marcheurs respectent cette séparation pour ne pas gêner la progression des coureurs.

Pour l'ensemble des épreuves en sus des ravitaillements sur les parcours un ravitaillement vous sera offert à l'arrivée « **uniquement pour les participants** ».

Toute sortie du stand ravitaillement sera définitive afin d'éviter de gêner le flux d'arrivée.

Equipement obligatoire :

Dossard affiché sur le torse

Réserve d'eau minimum 1 litre pour les distances 34 et 43kms

Réserve alimentaire

Veste imperméable légère permettant de supporter la pluie ou couverture de survie.

Tout coureur n'ayant pas son matériel obligatoire ne sera pas classé.

Equipements conseillés :

Crème solaire, vaseline ou crème anti-échauffement, bande élastique, casquette, buff et répulsif insectes et tiques.

Les bâtons de marche pour les marcheurs sont acceptés.

Nous rappelons aux marcheurs et traileurs que leurs chiens sont acceptés à la seule condition d'être attaché du départ au franchissement de la ligne d'arrivée.

Article 3 :

Tous les départs et arrivées se feront sur l'ancien terrain de football à côté du village course, ce dernier implanté à l'entrée de la route du bois de Guînes sur le parking du Collège les Quatre Vents.

Les 4 parcours du trail et de marche nordique sont en gestion informatisée avec puces électroniques attachées à la chaussure (chronopale) par passage sur tapis à l'arrivée. Toutes puces non restituées seront facturées.

Article 4 :

La rue de la justice et le chemin du bois de Guînes seront interdits à la circulation de 12h00 à 20h00 conformément à l'arrêté municipal pris par la commune.

Premiers départs 14h00, barrière horaire à 23h00.

Les horaires de départ seront respectés, merci de prévoir une marge pour vous rendre au village départ.

Un parking sera mis à votre disposition (parking de la Flandres) en face de la maison de retraite et à proximité des navettes.

Article 5 :

Les courses sont ouvertes à toute personne (affiliée ou non à une fédération sportive) qui s'engage à respecter le règlement et partage les valeurs respectueuses de l'environnement.

La participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

* D'une licence Athlé Compétition, athlé entreprise, athlé running, ou d'un pas running délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaitre, par tous les moyens, la non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition. Ou d'une licence délivrée par la FSGT, OFULEP, FFTRI et FSCF en cours de validité à la date de la manifestation.

* ou du P.P.S. (Plan Prévention Santé) valide à date de l'événement

https://pps.athle.fr

Article 6 :

Les inscriptions se font uniquement sur la plateforme "ADEORUN", **date limite le jeudi 4 Juin 2026 23h59**, le paiement se fait en carte bancaire, sur une plateforme sécurisée (un justificatif de paiement vous sera automatiquement adressé par mail, ainsi que le récapitulatif de votre inscription).

Les inscriptions sur place seront possibles **(majoration de +2€)** le vendredi et le samedi matin jusque 12h00, pas d'inscription l'après-midi sur le village course.

Elle ne sera validée qu'après vérification de la conformité de votre P.P.S. ou de votre licence.

Article 7 :

Les horaires et tarifs des différents parcours sont fixés comme suit :

*Course enfants 1,5 km Départ 14h00 → prix de 1 euro

*Course enfants 3 km Départ 14h00 → prix de 1 euro

*Course enfants 4,3 km Départ 14h00 → prix de 1 euro

*Marche 13 km Départ 16h30 à la suite du trail 13km → prix de 15 euros

* Course 13 km Départ 16h30 → prix de 15 euros

*Course 23 km Départ 16h00 → prix de 25 euros

*Course 34 km départ 15h30 → prix de 30 euros

*Course 43 km départ 15h30 → prix de 40 euros

Article 8 :

Chaque participant aux parcours trails et marche se verra remettre une médaille « Finisher » à l'arrivée.

Les participants marche se verront remettre un t-shirt de l'évènement lors de son retrait de dossard.

Les enfants se verront remettre un tote-bag et une médaille à l'arrivée.

Le sandwich est offert à chaque traileur et marcheur nordique à l'issue de son parcours.

Article 9 :

Le nombre d'inscrits est limité à 1000 coureurs sur les courses trail et marche avec une jauge répartie comme suit :

150 participants sur le 43kms

200 participants sur le 34kms

300 participants sur le 23kms

300 participants sur le 13kms

50 participants sur la Marche de 13kms

Article 10 – « Annulation » :

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisateur se réserve le droit de retarder le départ des courses, d'arrêter les courses ou de modifier le parcours, voire d'annuler les courses sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement de frais d'inscription.

Toute inscription à l'Evènement est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit (personnel ou médical).

Article 11 :

Le retrait des dossards et/ou inscriptions tardives (dans la limite des places disponibles) s'effectuera dès le vendredi 04/06/2026 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 chez l'un de nos partenaires sportifs TDR Coquelles ou Foulées Calais, la confirmation sera transmise la semaine de l'événement.

Également le retrait et/ou inscriptions tardives (dans la limite des places disponibles) sera possible le samedi 10/06/2022 de 09h00 à 12h00 sur le village course positionné au parking du Collège des Quatre Vents à Guînes.

Pour les retardataires (**pas d'inscription sur le village**), il sera possible de récupérer son dossard sur le village course le jour même de **13h00 à 14h30 MAX**.

Lors du retrait du dossard, le participant devra présenter une pièce justificative ou la pièce justificative en cas de retrait pour une tiers personne, ainsi qu'éventuellement la confirmation d'inscription le cas échéant.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser la distribution d'un dossard sans pièce justificative présentée lors du retrait.

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

Le dossard devra être visible sur la poitrine, non plié, non masqué, afin que les organisateurs puissent procéder à un contrôle visuel.

Article 12 :

L'assistance médicale est gérée par les Ambulances ERARD ainsi que par les Ambulances Cantonales de Guînes, d'ambulanciers secouristes diplômés assistés d'un médecin le cas échéant pour assurer les premiers secours en cas de blessure ou autre problème d'ordre médical.

Il appartient à un coureur en difficulté ou blessé de faire appel aux secours soit :

- en utilisant le numéro de téléphone de l'assistance noté au dos du dossard

- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartiendra à chaque coureur de porter assistance à toute personne en difficulté et de prévenir les secours

Deux quads et éventuellement un buggy seront fixés au village de course, afin d'aller chercher un coureur blessé et localisé dans un chemin non praticable.

Chaque personne engagée doit être assurée pour les dommages causés aux autres.

Article 13 :

Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la MACIF.

Article 14 :

Pour la bonne continuité de cet événement, nous devons vous sensibiliser à la protection de l'environnement. Il s'agit de respecter la charte. C'est l'avenir du trail qui est entre vos mains.

- Ne jetez pas de déchets sur la voie publique ou dans la nature.

-Être courtois, de bonne humeur et respecter les règles élémentaires de civilité.

-Les concurrents qui ne respecteront pas ces consignes seront disqualifiés sans indemnité.

Les parcours seront balisés et nos bénévoles veilleront au bon déroulement et respect de la charte.

Article 15 :

il sera donné la possibilité aux participants de déposer leurs effets personnels sous une tonnelle ou tente prévue à cet effet sans surveillance. L'organisateur décline toute responsabilité en termes de dégradation, de perte ou de vol.

Article 16 :

Les résultats seront en ligne dès le dimanche 07 Juin 2026 sur le site de notre prestataire "Chronopale via ADEORUN".

Article 17 :

Du fait de votre engagement, le coureur donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photographie ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Article 18 :

Pour tout renseignement complémentaire ou pour toute réclamation, les participants peuvent contacter les organisateurs via leur page Facebook de l'événement.